

# **COMMUNE DE SAINT VALERIEN**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt deux, le 22 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : 17 juin 2022

Présents : BOUCHER Cécile, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, BODIN Guillaume, BOUGUÉ Raphaël, CHARNOLÉ Yoann, CHAUVIN Stéphanie, JAUD Sonia, LIEVRE Manuela, PORCHER Eva, ROULLEAU Franck, ROUX Olivier.

Excusés : BOIDÉ Christian, HERVÉ Philippe qui a donné procuration à M CHARNOLÉ Yoann et HEUZÉ Sophie qui a donné procuration à Mme JAUD Sonia.

M. ROUX Olivier est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15    Présents : 12    Votants : 14

---

### **34/2022 – REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements fait de la dématérialisation le mode de publicité de droit commun des « actes réglementaires et des décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel ».

A titre dérogatoire les communes de moins de 3500 habitants ont la possibilité de délibérer pour choisir le mode de publicité qui leur sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- L'affichage
- La publication sur support papier,
- La publication électronique sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité opte pour la publicité par affichage.

### **ECOLE**

#### Effectifs du RPI

Année scolaire 2021/2022 : 87 élèves

Année scolaire 2022/2023 (prévisionnel) 85 élèves

#### Restauration

Fin du contrat de « fabrication et livraison des repas » par la cuisine centrale de Sainte Hermine. Par courrier du 25 avril 2022, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral nous a informé qu'elle devait mettre fin à la convention de restauration scolaire avec la

commune de Saint Valérien au 31/12/2022. Par conséquent, les 2 communes du RPI Pouillé-Saint Valérien vont devoir travailler ensemble afin de trouver un nouveau fournisseur. Par ailleurs, Mme JAUD explique le fonctionnement de la cantine à 1 €. Le conseil est d'accord pour réfléchir à cette option qui pourrait aider financièrement les familles.

### **35/2022-CHANGEMENT DE CHAUFFAGE ECOLE PUBLIQUE**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 23 juin 2021 validant l'opération de remplacement de la chaudière fuel de l'école par une pompe à chaleur avec demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DSIL. L'entreprise Technibat avait été retenue pour un montant HT de 25 653,58 €.

L'opération ayant été retardée, une actualisation du devis a été sollicitée auprès de l'entreprise, le montant actualisé s'élève à 26 670,34 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette actualisation et autorise Mme le Maire à signer le devis avec l'entreprise Technibat pour un montant de 26 670,34 € HT.

#### **Nom de l'école**

Le conseil avait donné son accord de principe sur le fait d'attribuer un nom à l'école et d'approuver la proposition pour choisir le nom de M. Robert Bailly.

Après réflexion et avis de plusieurs habitants, il semble que ce choix ne fasse pas l'unanimité, même si l'engagement et les actions de M. Bailly en faveur de l'école publique sont reconnus. Le conseil souhaite se donner un temps de réflexion

### **36/2022-PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT CLASSE ULIS SAINTE HERMINE**

Mme le Maire présente au conseil municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS adressée par M. le Maire de Sainte Hermine.

La participation pour l'année scolaire 2021-2022 s'élève à 664,51 par enfant, un enfant de Saint Valérien étant scolarisé dans cette classe la participation pour Saint Valérien sera donc de 664,51 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour le versement de cette participation à la commune de Sainte Hermine.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **37/2022 – RENOUELEMENT CONTRAT MISSION TEMPORAIRE SECRETARIAT**

Sous réserve de l'avis médical autorisant Mme JAUDEAU Elisabeth à poursuivre son mi-temps thérapeutique, le contrat de M. Matthieu SOULARD employé par la mission temporaire du Centre de Gestion sera renouvelé pour 3 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 8 pour, 3 contre et 3 abstentions, accepte le renouvellement du contrat de mission temporaire de M. Matthieu SOULARD jusqu'au 30 septembre 2022.

### **38/2022 – DEMANDE D'AUGMENTATION DE SALAIRE**

Afin de faire face à la hausse des prix, M. Soulard (employé en mission temporaire pour compléter le temps de travail de Mme JAUDEAU actuellement en mi-temps thérapeutique) sollicite auprès de Mme le Maire une augmentation de salaire.

Le conseil municipal prend note de cette demande mais souhaite ne pas créer d'inégalité au sein de l'équipe communale, après en avoir délibéré, se prononce défavorablement à cette demande pour 12 voix contre et 2 abstentions.

### **LOTISSEMENT**

- Bilan des ventes et réservations : 33 ventes dont et 4 compromis signés.
- Projet d'aménagement de la voirie : réflexion en cours et voir pour la capacité d'emprunt.

### **39/2022 –PASSEPORT ACCESSION VALIDATION DE DOSSIERS**

Mme le Maire présente au conseil les dossiers de demande de Passeport Accession validés par l'ADILE (Agence départementale d'Information sur le Logement et l'Energie). Par délibération du 2 mars 2022, le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 750 € aux acquéreurs éligibles à raison de 10 primes par année civile.

3 acquéreurs ont sollicité cette prime :

M. TIRBOIS Maxime

Mme MOUNIAU Manon

Mme BONNEAU Mélissa.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour le versement de ces primes de 750 € à M. TIRBOIS, Mme MOUNIAU et Mme BONNEAU.

### **40/2022 –OPERATION EMBELLISSEMENT FACADES ET TOITURES**

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention présentée par M. BELAUD Gérard au titre de l'embellissement des façades, pour des travaux à effectuer sur le logement situé au 39 rue de l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande et transmet le dossier à la Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée pour instruction.

### **ECLAIRAGE PUBLIC – ESTIMATIF SYDEV**

Pour information, le SYDEV avait présenté un devis pour l'installation de 7 points lumineux : Claveau, Route de ligné, chemin de la Fourche Fendue et Rue du commerce.

Le devis s'élève à 12 561 € HT avec une participation du SYDEV de 30 % soit un reste à charge pour la commune de 8793 € HT.

Le conseil ayant décidé de prioriser l'installation des points lumineux aux passages fréquentés par les jeunes pour accéder aux arrêts de car : Ligné (2 points) et rue du Commerce (1 point)

un nouveau devis est sollicité pour ces trois points. Le nouveau devis s'élève à 9 230 € HT avec un reste à charge pour la commune de 6 461 € HT.

Le conseil est favorable à effectuer la totalité des travaux prévus au devis initial, mais estime que 2 points lumineux pourraient être équipés d'un détecteur car ce sont des endroits peu fréquentés : Claveau et chemin de la Fourche Fendue. Un nouveau devis sera sollicité auprès du SYDEV.

#### **41/2022 – ECLAIRAGE PUBLIC – RENOVATION DE L'HORLOGE RUE DU CALVAIRE**

Mme le Maire présente au conseil municipal la demande présentée par le SYDEV pour la rénovation de l'horloge située rue du Calvaire.

Les travaux s'élèvent à 914 € HT et la participation de la commune s'élève à 457 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de ces travaux et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer la convention avec le SYDEV.

#### **42/2022 – ACOUISITION DEBROUSSAILLEUSE**

M Coulais présente au Conseil Municipal les différents devis établis pour l'acquisition d'une débroussailleuse pour les services techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de faire l'acquisition d'une débroussailleuse auprès de l'entreprise Agri et Motoculture Services pour un montant de 449,25 € HT.

#### **43/2022 – AIRE DE JEUX – EMBLACEMENT**

Mme le Maire sollicite le conseil municipal pour entériner définitivement le choix d'implantation de l'aire de jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 1 voix contre, choisi l'emplacement d'installation de l'aire de jeux sur le parking communal en centre bourg sur la partie du fond enherbée et arborée.

#### **44/2022 – AIRE DE JEUX – FOURNITURE ET MISE EN PLACE**

Mmes JAUD et PORCHER présentent au Conseil Municipal les différents devis établis pour la fourniture et la mise en place de l'aire de jeux.

Il y aura à prévoir en sus des devis, les travaux de fondation (location mini-pelle, fournitures de 2 toupies de béton, sécurisation du périmètre).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 abstention et 1 contre, valide le devis présenté par l'entreprise PCV Collectivités pour un montant de 19 511 € HT et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer ce devis.

#### **45/2022 – TRAVAUX SAPINERIE**

M Gachignard a pris contact avec des entreprises afin de faire nettoyer la sapinerie (route de Pouillé).

La société Valdefis va abattre et emporter les arbres (résineux et quelques feuillus) :  
Opération blanche pour la commune (abattage, débardage, déchiquetage, évacuation)

Vote favorable du conseil par 14 voix pour sur 14 votants.

Elle propose une convention de plantation via le GIE Plant'Avenir :

Vote favorable du conseil par 14 voix pour sur 14 votants.

Il faudra prévoir le broyage des souches afin de préparer le sol pour les nouvelles plantations.

Départ de Mme LIEVRE Manuela

#### **46/2022 – RENOUELEMENT BAIL LOGEMENT COMMUNAL**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le bail de location de M et Mme FIRMIN pour le logement communal situé 19 rue du commerce se termine le 31 août 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement de ce bail pour une année, les conditions de location restent inchangées.

#### **47/2022 – ASSOCIATION FONCIERE – RENOUELEMENT DES MEMBRES**

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Président de l'Association Foncière. Le Comité Syndical de l'Association Foncière ayant décidé de procéder au renouvellement du bureau (inchangé depuis 12 ans). Pour effectuer ce renouvellement doivent être désignés 3 membres par le conseil municipal et 3 membres par la Chambre d'Agriculture. Le conseil municipal propose les candidatures de : M. BODIN Guillaume – M. GACHIGNARD Cédric – M. ROULLEAU Franck, ils ne participent donc pas au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, nomme pour siéger au sein de l'Association Foncière : M. BODIN Guillaume – M. GACHIGNARD Cédric – M. ROULLEAU Franck.

#### **REFERENT POLLENIZ**

Le réseau polleniz, organisme à vocation sanitaire dans le domaine végétal, assure des missions de prévention, de surveillance et de lutte contre des dangers sanitaires ou des espèces ayant des impacts sur l'économie et l'environnement ou la santé publique (rongeurs aquatiques envahissants, frelons asiatique, chenilles urticantes ...).

La commune étant adhérente à Polleniz, il serait souhaitable de nommer un référent sur la commune.

M. Guillaume BODIN est nommé référent POLLENIZ.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

-Pour information, une nouvelle candidature pour la reprise du commerce : M. DUBOIS.

-Congrès départemental des pompiers le 10/09/22 à L'Hermenault : Chaque commune rattachée au centre de secours sera présente pour tenir un stand et proposer un apéritif aux invités du congrès.